

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS 14 rue de la Gare aux Marchandises – CS 15002 - 67035 STRASBOURG CEDEX 2

Travaux de modernisation de 2 escaliers mécaniques et de remplacement de 12 escaliers mécaniques

Marché public de travaux

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché N°2024-M1059

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES EST FIXEE AU :

27/09/2024 12:00

En raison des temps de téléchargements des offres sur la plateforme AMP parfois importants (+30 minutes), il est conseillé aux candidats d'anticiper au maximum le dépôt de leur offre.

Les offres seront déposées EXCLUSIVEMENT par voie dématérialisée sur

https://plateforme.alsacemarchespublics.eu

Les offres sous format papier envoyées par voie postale ou déposées physiquement ne seront ni ouvertes, ni analysées.

1	I	dentifica	ation de l'acheteur	3
2	Γ	Descripti	on du contrat	4
	2.1	Objet	t	4
	2.2	Carac	ctéristiques du contrat	4
	2.3	Procé	édure de passation	4
	2.4	Déco	mposition de la consultation	4
	2.5	Form	e juridique du groupement	5
	2.6	Varia	untes	5
	2.7	Duré	e de validité des offres	5
	2.8	Visite	e de site	5
3	C	Contenu	du dossier de consultation	5
6.	N	Modalité	s de transmission des plis	6
	6.1	Interd	diction des transmissions sous support papier	6
	6.2	Trans	smission électronique	6
	6.3	Form	ats de fichiers acceptés	6
	6.4	Signa	ature électronique des fichiers de la réponse	7
	6.5	Copie	e de sauvegarde	7
7.	C	Contenu	et analyse des plis	7
	7.1	Cand	idatures	8
	7	.1.1	Présentation des candidatures	8
	7	1.1.2	Sélection des candidatures.	8
	7.2	Offre	S	9
	7	.2.1	Présentation des offres.	9
	7	.2.2	Examen des offres	9

1 Identification de l'acheteur



L'entité adjudicatrice est :

Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)

14 rue de la Gare aux Marchandises CS 15002 67035 Strasbourg Cedex 2

Représentant de l'entité adjudicatrice : Monsieur Emmanuel AUNEAU, directeur général

2 Description du contrat

2.1 Objet

Le présent contrat a pour objet la modernisation de deux escaliers mécaniques et le remplacement complet de 12 escaliers mécaniques. Il porte sur des prestations de travaux.

2.2 Caractéristiques du contrat

Le présent contrat est un marché public à prix forfaitaire.

Le contrat débutera à compter de sa signature

Le présent contrat est conclu pour une durée ferme de 5 ans.

Le contrat est un marché à tranches au sens des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la commande publique. Il se compose des tranches suivantes :

Tranche	Description
	Modernisation de 2 escaliers mécaniques et
Tranche ferme	remplacement complet de 6 escaliers
	mécaniques
Tranche optionnelle n°1	Remplacement complet de 6 escaliers
	mécaniques

2.3 Procédure de passation

La procédure utilisée par l'acheteur dans le cadre de la présente consultation est la procédure adaptée, sur le fondement de l'article L2123-1 du Code de la commande publique. Les candidats remettront ainsi concomitamment leurs offres et leurs candidatures.

La CTS se réserve la possibilité d'analyser les offres avant d'analyser les candidatures.

2.4 Décomposition de la consultation

L'attribution du marché se fera à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères Conditions de la consultation



2.5 Forme juridique du groupement

Le marché/accord-cadre sera conclu soit avec un candidat individuel, soit avec un groupement d'entreprises solidaires ou un groupement conjoint ayant désigné un mandataire solidaire. En conséquence, en cas de présentation d'une candidature par un groupement conjoint non solidaire, celuici sera tenu de se transformer en groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire si l'accord-cadre lui est attribué.

Les candidats pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément aux dispositions de l'article R2142-4 du Code de la Commande Publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

2.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.7 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

2.8 Visite de site

Si visite obligatoire:

Une visite des installations de la CTS est organisée en simultané pour l'ensemble des candidats retenus (soit après la publication du DCE offres), afin de leur permettre d'établir au mieux leur offre.

A l'occasion de la visite, les candidats pourront poser des questions. Le représentant de la CTS recueillera les questions par écrit, et une réponse sera apportée à l'intégralité des candidats via la plateforme Alsace marchés publics. L'interlocuteur sera :

- Nom Laurent Decker
- Fonction : chef de projet
- Tel: 03 88 77 71 67/ Email: ldecker@cts-strasbourg.fr

La visite des sites est obligatoire. Seules les offres des entreprises ayant satisfait à cette obligation seront analysées.

La visite des sites se fera le 05/08/2024 ou le 05/09/2024 à 14h00.

Le point de rendez-vous est fixé devant l'ascenseur du niveau -1 de la Galerie de la Grande Verrière.

Des réunions de négociations se tiendront du 14 au 16 octobre 2024.

3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le règlement de consultation (RC);
- Le contrat et son annexe n°1 ;
- Le cahier des charges ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire / le bordereau des prix unitaires ;



Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraînera l'irrégularité de l'offre du candidat.

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des Offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des Offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Modalités de transmission des plis

6.1 Interdiction des transmissions sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

6.2 Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heures limites fixées par le présent règlement de consultation.

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Vous trouverez des informations complémentaires relatives à la dématérialisation des procédures de passation et de l'exécution des marchés publics en annexe au présent règlement de la consultation (cf. fichier RC_ANNEXE_DEMATERIALISATION au présent règlement de consultation).

6.3 Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents financiers qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF pourra être issu d'une impression/enregistrement PDF ou d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur, alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOC/DOCX, PPT/PPTX, RTF, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.



Par ailleurs, comme indiqué à l'article 8.5 ci-dessous, les candidats conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde de ces documents, sur support papier ou sur support physique électronique.

6.4 Signature électronique des fichiers de la réponse

La signature électronique n'est pas requise. Une signature manuelle est autorisée. Toutefois, la CTS dispose d'une signature électronique et invitera l'attributaire à privilégier cette dernière lors de la signature du contrat.

6.5 Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB ou CD-ROM).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessous au présent article :

Compagnie des Transports Strasbourgeois Audrey PETRI DO CS 15002 14, rue de la Gare aux Marchandises 67035 STRASBOURG CEDEX 2

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

7. Contenu et analyse des plis

La réponse à la consultation sera transmise au moyen d'un pli électronique.

Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli recu par l'acheteur par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

En cas d'oubli d'un document, les candidats doivent impérativement effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de leur pli.

Les réponses seront entièrement rédigées en langue française. Si les réponses sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.



La CTS se réserve la possibilité d'analyser les offres avant d'analyser la candidature de l'attributaire pressenti.

7.1 Candidatures

7.1.1 Présentation des candidatures

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Si les candidatures sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats auront à produire un dossier complet de candidature comprenant les pièces suivantes complétées et datées par eux :

	Le formulaire DC1 dument complété (lettre de candidature) ;
Renseignements relatifs à la situation juridique de l'opérateur économique	OU Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des motifs d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 du code de la commande publique ;
Capacités économiques	-Un formulaire DC2 dument complété, avec une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices,
Capacités techniques et professionnelles	-Via le formulaire DC2, une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les 2 dernières années,

Seront seulement demandés à l'attributaire pressenti du présent accord cadre :

- Les certificats selon lesquels le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, de ses impôts et taxes datant de moins de 6 mois :
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;

7.1.2 Sélection des candidatures.



L'ensemble des candidatures présentant un niveau de capacités techniques, professionnelles et économiques suffisant au regard de l'objet du marché, seront admises.

7.2 Offres.

7.2.1 Présentation des offres.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées et datées par eux :

- Un mémoire technique, comprenant les informations suivantes :
- Notice de manutention : Méthodologie et mode opératoire de la manutention des escaliers mécaniques (descriptif détaillé avec dessins graphiques, installation de chantier, zone de stockage, acheminement des appareils)
- Proposition de contrat de maintenance en clauses étendues et non minimales.
- moyens humains pour l'opération, moyens techniques, produits installés, fiches techniques produit, classification energetique des appareils, description des travaux annexes, planning détaillé par phases et type de travaux.
- La décomposition du prix global et forfaitaire dument complétée
- Le contrat
- Le CCTP
- Les CCA

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de l'offre.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

En cas d'oubli d'un document, il est impératif d'effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de l'offre.

7.2.2 Examen des offres

Les offres seront évaluées par l'application des critères suivants :

1- Prix des prestations - pondération : 45 %.

Deux sous-critères seront appliqués :

- Sous critère 1 : Bordereau des prix pour les travaux (40%).
- Sous critère 2 : Bordereau de prix pour la maintenance, (5%).

2- Qualité de l'offre technique - pondération : 50%.

- Sous critère 1 : moyens humains, moyens matériels, mode opératoire, qualité de l'organisation du chantier, qualité de la notice de manutention et du mode opératoire (20%)
- Sous critère 2 : planning, délais d'approvisionnement, délais travaux, pertinence de la proposition en concordance avec l'organisation du chantier (10%)
- > Sous critère 3 : description technique du matériel qui sera installé, mémoire détaillé, fiches techniques (20%)

3- Capacité de gestion des aspects environnementaux - pondération : 5 %.

Ce critère sera apprécié globalement au regard des éléments suivants :

- Les modalités de gestion proposées par le candidat pour l'évacuation des déchets liés à cet accord cadre
- > Les certifications énergétiques des appareils

Le marché public sera attribué à l'offre ayant obtenu la note maximale, sur la base de l'application des critères précités.

La CTS se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, sans toutefois y être tenue.

La CTS se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite, sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.